



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports**

Dijon, le 06 décembre 2021

Affaire suivie par AURÉLIE DUBIEF
Pôle Sport
Tél : 03 45 58 34 84
mél : aurelie.dubief@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr

Arrêté N°

portant composition de la de la conférence régionale du sport
de Bourgogne-Franche-Comté de l'Agence Nationale du Sport.

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
préfet de la Côte-d'Or,

VU la loi n° 2019-812 du 1^{er} août 2019 relative à la création de l'Agence nationale du sport et à diverses dispositions relatives à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ;

VU le décret n° 2020-1010 du 6 août 2020 relatif au délégué territorial de l'Agence nationale du sport ;

VU le décret n° 2020-1280 du 20 octobre 2020 relatif aux conférences régionales du sport et aux conférences des financeurs du sport.

ARRETE

Article 1er : La conférence régionale du sport de l'Agence Nationale du Sport (ANS) de Bourgogne-Franche-Comté est créée en application du décret n° 2020-1280 du 20 octobre 2020 susvisé.

Article 2 : Composition de la commission territoriale de Bourgogne-Franche-Comté :

Sont nommés en qualité de membres de la CRS :

1°/ Au titre du collège des représentants de l'état :

- Monsieur Fabien SUDRY, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté ou son représentant,
- Monsieur Jean François CHANET, recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté ou son représentant,
- Madame Marie-Andrée GAUTIER, déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) de Bourgogne-Franche-Comté ou son représentant,
- Monsieur Pierre PRIBILE, directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) de Bourgogne-Franche-Comté ou son représentant,
- Monsieur Jean RIBEIL, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de Bourgogne-Franche-Comté ou son représentant,
- Monsieur Pascal BONNETAIN, directeur du Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS) de Bourgogne Franche-Comté ou son représentant,
- Monsieur THOMAS Vincent, président de l'université de Bourgogne ou sa suppléante, Madame WORONOFF Macha, présidente de l'université de Franche-Comté.

2°/ Au titre du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

- Pour le conseil régional Bourgogne-Franche-Comté, Monsieur Willy BOURGEOIS, vice-président du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté ou sa suppléante, Madame Aurore LAGNEAU, conseillère régionale,
- Pour le conseil régional Bourgogne-Franche-Comté Monsieur, Franck CHARLIER, conseiller régional ou son suppléant, Monsieur Gilles LAZAR, conseiller régional,
- Pour le conseil régional Bourgogne-Franche-Comté, Monsieur Matthieu GUINEBERT conseiller régional, ou son suppléant, Monsieur Hicham BOUJLILAT, vice-président du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté,
- Pour le conseil régional Bourgogne-Franche-Comté Monsieur Jean Pierre CROST, conseiller régional ou son suppléant, Monsieur Jacques GROSPELLIN conseiller régional,
- *En attente désignation par le conseil régional d'un cinquième représentant compétent en matière de sport dans la région Bourgogne-Franche-Comté,*
- Pour le conseil départemental de la Côte-d'Or, Madame Catherine LOUIS, vice-présidente du conseil départemental de la Côte-d'Or ou sa suppléante, Madame, Valérie DUBREUIL, conseillère départementale de la Côte-d'Or,
- Pour le conseil départemental du Doubs, Monsieur Jean Luc GUYON, vice-président du conseil départemental du Doubs, ou son suppléant, Monsieur Ludovic FAGAUT, conseiller départemental du Doubs,
- Pour le conseil départemental du Jura, Monsieur Cyril BRERO, vice-président du conseil départemental du Jura,
- Pour le conseil départemental de la Nièvre, Monsieur Lionel LECHER, conseiller départemental de la Nièvre ou sa suppléante, Madame Anne-Marie CHENE, conseillère départementale de la Nièvre,
- Pour le conseil départemental de la Haute-Saône, madame Sylvie COUTHERUT, vice-présidente du conseil départemental de Haute-Saône, sa suppléante, Madame Isabelle ARNOULT, vice-présidente du conseil départemental de Haute-Saône,

- Pour le conseil départemental de la Saône-et-Loire, Monsieur Pierre BERTHIER, vice-président du conseil départemental de Saône-et-Loire ou sa suppléante Madame Dominique MELIN, conseillère départementale de Saône-et-Loire,
- Pour le conseil départemental de l'Yonne, Monsieur Gérard ANDRE, conseiller départemental de l'Yonne, ou son suppléant, Monsieur François BOUCHER, conseiller départemental de l'Yonne,
- Pour le conseil départemental du Territoire-de-Belfort, Monsieur Ian BOUCAUD, conseiller départemental du Territoire-de-Belfort,
- Pour les communes de la Côte d'Or, Madame Claire TOMASELLI, adjointe au maire de Dijon,
- Pour les communes du Doubs, Monsieur Marc TIROLE, maire de Dampierre-les-Bois ou son suppléant, Monsieur Régis LIGIER, maire de Maîche,
- *En attente désignation par l'AMF, dont un représentant pour l'ensemble des communes de la région, en accord avec l'association nationale des élus en charge du sport, du représentant des communes du Jura,*
- *En attente désignation par l'AMF, dont un représentant pour l'ensemble des communes de la région, en accord avec l'association nationale des élus en charge du sport, du représentant des communes de la Nièvre,*
- Pour les communes de Haute-Saône, Monsieur Stéphane KROEMER, adjoint au maire de Luxeuil-les-Bains, ou son représentant Monsieur Vincent BALOT, maire de Marnay,
- Pour les communes de Saône-et-Loire, Monsieur Michel TRAMOY, adjoint au maire de Montceau-les-Mines, ou son représentant Monsieur Pierre CARLOT, Conseiller municipal délégué aux sports de Chalon-sur-Saône,
- Pour les communes de l'Yonne, Monsieur Romain CROCCO, adjoint au maire de Sens, ou son suppléant, Monsieur Thierry CORNIOT, maire de Seignelay,
- Pour les communes du Territoire-de-Belfort, Monsieur Stéphane GUYOD, maire de Eroux-Moval ou son suppléant, Éric KOEBERLE, maire de Bavilliers,
- Pour les EPCI de la Côte d'Or, Monsieur Frédéric IMBERT, vice-président de la communauté de communes de Norge et Tille,
- *En attente désignation par l'AMF du représentant des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de sport dans le département du Doubs,*
- *En attente désignation par l'AMF du représentant des EPCI compétents en matière de sport dans le département du Jura,*
- *En attente désignation par l'AMF du représentant des EPCI compétents en matière de sport dans le département de la Nièvre,*
- Pour les EPCI de la Haute-Saône, Madame Marie-Line MARTIN, vice-présidente de la communauté d'agglomérations de Vesoul ou son suppléant, Monsieur Frédéric MAUCLAIR, vice-président de la communauté de communes des quatre Rivières
- Pour les EPCI de la Saône-et-Loire, Monsieur Christophe TRIVINO, conseiller communautaire délégué de la communauté de communes Entre Arroux Loire et Somme,
- Pour les EPCI de l'Yonne, Monsieur Jean-Luc WARIE, vice-président de la communauté de communes de l'agglomération Migennoise,
- *En attente désignation par l'AMF du représentant des EPCI compétents en matière de sport dans le département du Territoire-de-Belfort,*
- Pour la Métropole de Dijon, Madame Brigitte POPARD, conseillère à Dijon métropole, ou son suppléant, Monsieur Georges MEZUI, conseiller à Dijon métropole,
- Pour la communauté urbaine de Besançon, Monsieur Michel JASSEY, vice-président en charge de la culture, grande bibliothèque, des sports et équipements sportifs, ou son suppléant, Abdel GHEZALI, conseiller communautaire, 1er adjoint Ville de Besançon-adjoint aux sports.

3°/ Au titre de du collège des représentants du mouvement sportif :

- Pour le Comité Régional Olympique et Sportif, Madame Chrystel MARCANTOGNINI, présidente du comité régional olympique et sportif (CROS) de Bourgogne-Franche-Comté ou sa suppléante, Madame Patricia BEAURENAUD vice-présidente déléguée du CROS BFC,
- Pour le Comité Régional Olympique et Sportif, Monsieur Bernard PONCEBLANC, président du comité départemental olympique et sportif (CDOS) de Saône-et-Loire ou son suppléant, Monsieur François FOURREAU président du CDOS de Haute-Saône,
- Pour le Comité paralympique Sportif Français, Monsieur Daniel KUHN, vice-Président de la ligue de Bourgogne-Franche-Comté du sport adapté ou sa suppléante, Madame Bénédicte LECLERC, présidente du club de hockey sur glace de Besançon,
- Pour les Fédérations sportives agréées, Monsieur Daniel PLANCHE, trésorier de la ligue de natation de Bourgogne-Franche-Comté ou son suppléant, Monsieur Gilles ZOPPI, président de la ligue de cyclisme de Bourgogne-Franche-Comté,
- Pour les fédérations sportives agréées, Monsieur Fabrice GAEREL, membre du comité régional de canoë kayak de Bourgogne-Franche-Comté ou sa suppléante, Madame Christine PEUCH, secrétaire générale de la ligue de judo de Bourgogne-Franche-Comté,
- Pour les fédérations sportives agréées affinitaires ou multisports affiliées au CPSF, Monsieur Gérard MILAN, secrétaire général du comité régional handisport de Bourgogne-Franche-Comté ou son suppléant, Monsieur Lionel BALIGAND, président de l'UFOLEP de Bourgogne-Franche-Comté,
- Pour les fédérations constituées pour organiser la pratique d'une seule discipline sportive ou de disciplines connexes non olympiques, Monsieur Robert DUTRONC, président du comité départemental de pétanque de Saône-et-Loire ou son suppléant, Monsieur Jean-Claude BUCHIN, président du comité national de bowling,
- Pour les sportifs de haut niveau, Monsieur Adrien HARDY, athlète licencié au cercle d'aviron de Chalon-sur-Saône,
- Pour l'association nationale des ligues de sport professionnel, Monsieur Gaëtan MARTEIL, directeur exécutif de la JDA Dijon.

4°/ Au titre du collège des représentants des autres personnes physiques et morales intéressées par le développement du sport et des organisations professionnelles représentatives des acteurs du monde économique :

- Pour le Mouvement des entreprises de France, Monsieur Mansour ZOBARI, directeur de la promotion de la diversité et de la solidarité du groupe CASINO ou son suppléant, Monsieur Médéric CHAPITAU, directeur général à CHALLENGES ACADEMIA,
- Pour la Confédération des petites et moyennes entreprises, Madame Caroline DEBOUVRY, vice-présidente de la confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) du Territoire-de-Belfort ou son suppléant, Monsieur Jacques LACROUTE, membre associé de la CPME de Saône-et-Loire,
- Pour l'Union des entreprises de proximité, Monsieur Jean-Sébastien NONQUE, vice-président de la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) de la Côte-d'Or ou son suppléant, Monsieur Jean Marc THIRION, secrétaire général de l'union des entreprises de proximité (U2P) de Bourgogne-Franche-Comté,
- Pour l'Union sport et cycle, Monsieur Guillaume RAGON, directeur de la communication de Sport Value,
- Pour le Conseil social du mouvement sportif, Monsieur Boris BAPICOT, référent territorial du Conseil Social du Mouvement Sportif (COSMOS) ou son suppléant Monsieur Richard BIDET, référent territorial du COSMOS,

- Pour la chambre de commerce et d'industrie de la région, Monsieur Thierry PETAMENT, membre du bureau de la chambre de commerce et de l'industrie (CCI) du Doubs ou son suppléant, Monsieur Anthony JEANBOURQUIN, directeur général à la CCI du Doubs,
- En attente de désignation de deux représentants des usagers du sport,
- Pour les organisations syndicales les plus représentatives, de la branche sectorielle du sport, Monsieur Franck LECLERC, directeur à la fédération nationale des associations et syndicats de sportifs (FNASS),
- Pour les organisations syndicales les plus représentatives de la branche sectorielle du sport, Monsieur Philippe TEXIER, secrétaire du comité régional de Bourgogne Franche-Comté de la confédération générale du travail (CGT),
- Pour les organisations syndicales les plus représentatives de la branche sectorielle du sport, Monsieur Mathieu LENOIR, juriste au sein de l'UNECATEF (CFDT).

Article 3 : le bureau est composé d'un président et de trois vice-présidents, élus à la majorité simple, pour une durée de 5 ans, mandat renouvelable une fois. Ils composent le bureau de la Conférence régionale du sport et sont issus chacun d'un des quatre collèges.

Article 4: L'arrêté n° 21-555-BAG du 21 mai 2021 est abrogé.

Article 5 : Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de Bourgogne-Franche-Comté.

**Le préfet de région,
Délégué territorial de l'agence**

Fabien SUDRY